

L'école d'aviation militaire

Elle s'installera dans l'édifice de l'Institut Nazareth —
Le fédéral paiera \$30,000 par année, Montréal
\$16,000, et la province continuera à verser un
octroi de \$20,000 — Les aveugles à l'ancien
local de l'Institut — Le marché Atwater
et l'ancien hôpital des varioleux

Secours directs — Le fonds d'amortissement s'épuise

Le conseil municipal a tenu une assemblée hier après-midi sous la présidence de M. Richard Quinn, échevin du quartier Saint-Laurent.

Le comité exécutif a présenté six rapports qui ont été adoptés dont notamment les deux suivants:

"A l'effet de donner instruction aux avocats de la cité de s'opposer à l'adoption d'un projet de loi de la Commission des écoles catholiques de Montréal re augmentation de la taxe scolaire payée annuellement par la cité."

"A l'effet de donner instruction aux avocats de la cité de s'opposer au projet de loi de la Commission des écoles catholiques de Verdun re taxe scolaire."

Le conseil a ensuite adopté un rapport du comité qui recommande l'émission d'obligations au montant de \$405,565, pour couvrir la quote-part de la cité pour les secours directs du mois de février 1940, ces obligations devant être achetées à même l'encaisse du fonds d'amortissement. On sait que les banques refusent de prêter à la ville pour toute nouvelle dépense capitale et pour les secours directs. Aussi la ville prend ses secours directs à même son fonds d'amortissement. Autrement dit, elle achète ses propres obligations.

M. Omer Côté, échevin du quartier Ville-Marie, fait observer que ce fonds s'épuise et qu'il ne nous reste plus que \$1,400,000 disponibles d'ici janvier 1941. Montréal paie les pots cassés pour les autres; elle paie les secours directs où elle n'a eu rien à voir. Les échevins, sans distinction, ont toujours discuté le problème sans y mettre de politique, mais il est temps que les pouvoirs supérieurs interviennent pour libérer Montréal.

M. J.-Emile Dubreuil, échevin du quartier Montcalm, et député provincial de Jeanne-Mance, rappelle que depuis l'élection du 25 octobre dernier, lui et MM. Houde et Caron, députés provinciaux, ont fait des démarches à Québec pour améliorer la situation de Montréal. C'est à la suite de ces démarches que Québec avance 100 p.c. de la contribution fédérale-provinciale, au lieu de 65 p.c., économisant à date pour Montréal \$24,000 en intérêts. "Je veux lutter, dit M. Dubreuil, pour l'autonomie de Montréal; je la défendrai, et non seulement je défendrai l'autonomie de Montréal, mais je défendrai aussi la finance de la ville de Montréal et je vais demander à Québec d'assumer les dépenses de secours directs et libérer Montréal."

Cette déclaration du député Dubreuil a été saluée par les applaudissements unanimes de tout le conseil.

M. Bonnier, député fédéral de St-Henri, annonce que le gouvernement King est à préparer la loi d'assurance-chômage. M. Hector Dupuis demande qu'il va payer, puisque personne ne travaille.

M. Houde intervient et conseille en riant aux échevins de cesser leurs luttes fratricides.

M. Dupuis — C'est cela! Soyez indépendants!

L'école militaire

Le conseil s'engage ensuite dans un long débat sur un rapport du comité exécutif "à l'effet d'accorder une subvention en vue d'aider à l'établissement d'une école militaire à Montréal".

En vertu d'un contrat à intervenir entre la ville et le gouvernement fédéral, le ministère de la guerre prend possession de l'Institut Nazareth, chemin de la Reine-Marie, et y établit une école d'aviation, pour 2,000 élèves. Le fédéral paie \$30,000 de loyer par année, à condition que Montréal fournisse \$16,000. Le gouvernement de Québec, qui payait jusqu'ici \$20,000 à l'Institut, va continuer à lui payer la même somme, car les 175 aveugles de l'Institut seront transportés à l'ancien édifice de la rue Sainte-Catherine. Le véritable loyer payé aux Soeurs Grises sera donc de \$46,000. L'édifice livré au gouvernement fédéral, (ce sera d'ici le 15 février) a coûté \$1,500,000. Il a été aménagé pour recevoir 700 aveugles, mais dans certains milieux on dit que la pension de vieillesse payée aux aveugles a diminué le

nombre des pensionnaires à 175 avec le résultat que l'institution est gênée au point de vue financier quant à cet édifice.

Opposition de M. Kerry

M. Kerry, commissaire, a critiqué le rapport qui, dit-il, n'est pas défendable au point de vue logique. On va lui attribuer toutes sortes de motifs pour cette opposition, puisqu'il se trouve qu'en l'occurrence il y a une organisation religieuse canadienne-française et catholique. Mais en réalité, le principe de l'affaire est faux.

On présente un rapport qui est à la fois une aide à la contribution militaire et une aide charitable.

Le ministère de la Guerre a l'intention d'établir une école d'aviation. Pour cette fin il a besoin d'un édifice approprié. Or, voici qu'on demande à Montréal de payer \$16,000 du loyer.

J'ai déjà déclaré que la mauvaise situation financière de Montréal est due à ce que les gouvernements de Québec et d'Ottawa ne font pas leur devoir envers Montréal. Et c'est une nouvelle preuve.

Où le loyer de \$66,000 demandé est juste ou il est trop élevé. S'il est juste, alors c'est au fédéral à le payer en entier, puisqu'il s'agit d'une oeuvre de guerre purement fédérale. La ville n'a pas d'affaire à payer \$16,000 par année indéfiniment.

Où le loyer est trop élevé, et alors il est injustifiable. Si l'on prétend que c'est une aide déguisée à l'Institut Nazareth pour l'aider à sortir d'une situation financière difficile, c'est alors une fausse manœuvre. Car ce subside à Nazareth est juste ou il n'est pas juste. S'il est juste, alors qu'on le présente donc franchement et ouvertement. Pour ma part, j'estime que l'Institut Nazareth accompli une oeuvre admirable et si on présentait une demande de subside, j'y souscrirais volontiers.

Mais je ne puis admettre cette façon détournée et ambiguë que l'on prend actuellement.

M. Savignac

Le président du comité exécutif dit que la ville paie \$16,000 par année. Le gouvernement fédéral loue pour deux années à venir, et s'il change ensuite d'avis il devra donner un avis de six mois. Ledit gouvernement fédéral continuera à payer à la ville les taxes que les Soeurs Grises paient présentement.

Les \$16,000 que la ville va payer sont la condition pour que le fédéral établisse dans Montréal son école d'aviation. Les autorités militaires ont demandé au comité exécutif de faire sa part dans l'établissement de cette école, car dans la province d'Ontario, on offre tout pour rien.

M. Coupal, commissaire de la ville, dit qu'il a voté pour ce rapport parce qu'Ontario fait beaucoup pour favoriser l'établissement d'ouvrages militaires. C'est la seule raison pour laquelle il a voté ce rapport. Car il a eu beaucoup de peine à voter pour ledit rapport, à cause du départ des aveugles qui iront habiter l'ancienne bâtisse de l'Institut. Il demande au maire de faire tout ce qu'il peut pour que les aveugles soient bien logés.

M. Hector Dupuis, sans se prononcer sur l'opportunité de faire des dépenses de guerre plus ou moins grandes, dit que le ministère de la Guerre a demandé au comité exécutif si Montréal est prêt à contribuer au projet de fondation d'une école militaire à Montréal, et pour que le fédéral exécute des travaux à Montréal. M. Dupuis dit qu'il a acquiescé, surtout quand il a réalisé que S. E. Mgr Gauthier, aumônier de l'Institut, favorisait cette entente.

Puisque l'argent doit être dépensé au Canada pour cette école, alors autant vaut qu'il le soit à Montréal. Et puis après la guerre, comme l'aviation est le grand moyen de locomotion de l'avenir, l'école va garder son utilité et sera donc un excellent placement.

M. J.-E. Dubreuil dit que Montréal dépense \$200,000 par année pour attirer des industries qui vont en pratique s'établir en dehors de Montréal, elle aurait tort de ne pas dépenser \$16,000 pour une industrie qui va recevoir 2,000 élèves, entraîner des dépenses à millions.

M. A.-E. Goyette partage l'avis de M. Kerry. Il est d'avis que si le fédéral a besoin de quelque chose, qu'il le paie. En cette affaire, la communauté religieuse n'a fait aucune démarche, et, en fait, elle ne fait qu'y perdre. Car étant donné le coût de construction de l'édifice, le coût normal du loyer aurait dû être de \$96,000. Or, la communauté n'en recevra que \$46,000. Elle fait un beau geste pour contribuer à l'établissement d'une école destinée à profiter à Montréal.

M. Goyette dit que la province d'Ontario a reçu beaucoup du fédéral, et la province de Québec pas grand-chose.

M. Delisle, commissaire, dit que le projet est magnifique pour donner de l'emploi aux jeunes.

Le maire Houde dit qu'il tient à rectifier certaines déclarations faites.

M. Houde

Tout d'abord, il faut se rappeler, pour expliquer la présente attitude du conseil municipal, que celui-ci a approuvé unanimement une résolution de M. Bonnier demandant à Ottawa de donner à Montréal, sa juste part des travaux de guerre. De plus, il a adopté deux résolutions de M. Goyette, dans le même sens, la semaine dernière.

Au sujet de la déclaration de M. Goyette que notre province n'a rien eu et Ontario a eu énormément, il oppose une déclaration de MM. C. E. Gravel, G. Scott et du

lieutenant-colonel Desrosiers, sous-ministre du ministère de la guerre, portant que notre province a largement sa part, et qu'une liste sera publiée dans quelques jours, démontrant amplement.

Il est arrivé qu'au début de la guerre, dit M. Houde, les autorités militaires ont été affolées. Elles ont voulu s'emparer de la bâtisse de l'Université de Montréal; elles sont emparées du marché Atwater sans nous en avertir; elles ont voulu s'emparer du Jardin Botanique. Pour en arriver à l'Institut Nazareth, il est bon d'observer que dans l'Ontario les villes ont offert gratuitement les locaux voulus pour l'établissement de cette école. Des officiers venus d'Ottawa nous ont dit: "Dépêchez-vous avant que des villes d'Ontario prennent cette école. Il était impossible de prendre l'Université de Montréal, à cause du sentiment hostile de l'opinion publique. Il nous fallait trouver un édifice approprié, ce qui n'était pas chose facile. La bâtisse de l'Institut Nazareth offrait les conditions voulues."

La ville avait déjà consenti de sacrifier: l'occupation du marché Atwater, l'occupation prochaine de l'ancien hôpital des varioleux. Montréal fait ces sacrifices, comme celui des \$16,000 pour pouvoir aller à Ottawa et dire ce que nous avons fait, afin qu'Ottawa en retour donne à Montréal sa part des travaux.

L'affaire va aider la communauté. Quand cela serait, Montréal n'y perd rien. A la suite des pensions aux aveugles le nombre des pensionnaires anticipé à 700 n'a été que de 175. Si demain la communauté était venue et nous avait dit qu'elle allait en faillite, il nous aurait fallu la prendre. Alors nous ne perdons rien.

Et puis il ne faut pas oublier une chose: Ottawa en vertu de la loi des mesures de guerre a droit de s'emparer de tout édifice et au prix qu'il fixe. C'est même ce qu'il a voulu faire jusqu'ici, et c'est pour quoi nous avons sacrifié le marché Atwater, et que nous allons sacrifier l'hôpital des varioleux.

M. Kerry dit que si Ottawa a besoin d'un édifice pour fins de guerre, il doit payer pour. Mais ce principe valait aussi pour l'occupation du marché Atwater, cependant M. Kerry a voté, au comité, en faveur de la chose. Montréal a démontré à Ottawa qu'il est prêt à faire sa part, malgré un sentiment d'hostilité dans certains milieux. J'espère qu'Ottawa prendra ce fait en considération.

M. Edmison se prononce en faveur du projet.

M. Durocher dit que cette école va entraîner une dépense de \$4,000,000 par année à Montréal, qu'elle va procurer un établissement à des milliers de jeunes gens et sera une excellente chose pour Montréal.

On vote alors le rapport.